

RÈGLEMENT OFFICIEL

LA COURSE DU PATRIMOINE HAVRAIS 2025

Article 1 – Organisation

L'Association de Sauvetage du Patrimoine Havrais (ASPH) organise le dimanche 12 octobre 2025 la Course du Patrimoine Havrais, un événement sportif et culturel ouvert à tous, promouvant la mise en valeur du patrimoine havrais.

Article 2 – Lieu et formats

Le départ et l'arrivée auront lieu devant le Théâtre Normandy, 389 rue Aristide Briand au Havre. Le parcours urbain en boucle, partiellement fermé à la circulation, traverse plusieurs lieux historiques, avec animations patrimoniales sur le trajet.

- Courses enfants :
 - 300 m : enfants nés en 2019-2020
 - 400 m : enfants nés en 2017-2018
 - 500 m : enfants nés en 2015-2016
- Marche du patrimoine : 4km (non chronométrée)
- Course 6 km (1 grande boucle, D+ 150 m)
- Course 10 km (1 grande boucle 6km + 1 petite boucle 4km, D+ 290 m)

Article 3 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne :

- née en 2008 ou avant pour la course 6 km ;
- née en 2006 ou avant pour la course 10 km.

Pour participer :

- Les licenciés FFA doivent présenter une licence valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running).
- Les non-licenciés doivent obligatoirement présenter une attestation PPS valide de moins de 3 mois à la date de l'événement.

Aucun certificat médical ne sera accepté.

Pour les mineurs : présentation d'une autorisation parentale et respect du protocole PPS ou licence.

Article 4 – Inscriptions

Toutes les inscriptions se font via le site de l'association : www.asph-asso.fr

Ce site redirige vers les plateformes partenaires selon la course choisie :

- **6 km et 10 km** : inscription en ligne obligatoire
- **Marche du patrimoine et courses enfants** : inscription en ligne recommandée, mais également possible sur place.

📍 Inscriptions sur place (**marche et enfants uniquement**) :

- Samedi 11 octobre 2025 – de 10h à 18h
- Théâtre Normandy – Rue Aristide Briand, 76600 Le Havre

Tarifs :

- 10 km : 15 €
- 6 km : 10 €
- Marche du patrimoine : 8 €
- Courses enfants : 5 €

Aucune inscription par téléphone. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 – Retrait des dossards

- **6 km et 10 km**, peuvent être retirés au magasin **Foulées** ou au **Théâtre Normandy**, selon les jours indiqués ci-dessous :
 - Du mercredi 8 au samedi 11 octobre 2025 – de 10h à 19h :
📍 **Magasin Foulées Le Havre – Gonfreville-l'Orcher.**
 - Dimanche 12 octobre 2025 – de 8h30 à 9h30 :
📍 **Théâtre Normandy.**
- **Marche du patrimoine et courses enfants** 📍 **Théâtre Normandy :**
 - Samedi 11 octobre 2025 – de 10h à 18h
 - Dimanche 12 octobre 2025 – de 8h30 à 9h30

Une pièce d'identité ainsi que les pièces justificatives (licence ou PPS) pourront être exigées.

Article 6 – Chronométrage et port du dossard

Le chronométrage des courses 6 km et 10 km est assuré par puce électronique intégrée au dossard. Aucun chronométrage ni classement pour la marche du patrimoine et les courses enfants.

L'accès aux sites patrimoniaux traversés par la course sera strictement réservé aux personnes portant un dossard valide (course ou marche).

Le dossard doit être porté de manière visible à l'avant du corps, idéalement sur le torse, à l'aide d'épingles ou d'une ceinture porte-dossard. Il ne doit en aucun cas être plié, masqué ou modifié. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner l'exclusion de l'événement ou l'interdiction d'accès à certaines zones du parcours.

Article 7 – Classement et récompenses

- Classements : général H/F et par catégories (U18+ pour 6 km, U20+ pour 10 km)
- Récompenses : aux 3 premiers H/F de chaque course (non cumulables)
- Tirage au sort de lots en fin de course.

Article 8 – Sécurité & assistance

- Encadrement médical assuré par la Croix Rouge du Havre, avec la présence d'un médecin.
- La direction de course peut retirer un dossard à un coureur pour raisons médicales ou de sécurité.

- Le parcours est sécurisé par des signaleurs et dispositifs de barriérage adaptés.
- Véhicules motorisés, vélos, engins à roulettes ou animaux sont interdits sur le parcours, sauf autorisation expresse de l'organisation pour des raisons logistiques ou d'accessibilité.

Article 9 – Ravitaillement

- Point de ravitaillement à l'arrivée (eau, fruits, barres)
- Des zones de collecte de déchets seront clairement identifiées sur le site.

Article 10 – Sanitaires Toilettes disponibles au Théâtre Normandy

- Hommes : côté plage (à gauche en entrant)
- Femmes : côté Harfleur (à droite en entrant)

Article 11 – Assurance

L'ASPH a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'organisation. Il est recommandé aux non-licenciés de souscrire une assurance personnelle accident.

Article 12 – Droit à l'image

Tout participant autorise l'usage de son image, nom et voix à des fins de communication non commerciale, sans limite de durée.

Article 13 – Données personnelles

Les données recueillies sont nécessaires à l'organisation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », tout participant peut exercer ses droits en écrivant à : contact@patrimoinehavrais.fr

Article 14 – Annulation ou modification

En cas d'annulation (sécurité, sanitaire, administrative), aucun remboursement. L'organisation pourra proposer un report ou une compensation.

Article 15 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Charte du coureur

En m'inscrivant à la Course du Patrimoine Havrais, je m'engage à :

- “respecter les autres participants, bénévoles, spectateurs ;”
- “ne rien jeter au sol ;”
- “suivre les consignes de sécurité ;”
- “signaler toute situation dangereuse ou personne en détresse ;”
- “courir dans un esprit de convivialité, de découverte et de respect du patrimoine.”